

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 17

de votants : 20

Date de convocation :

Le 20 mars 2026

Publiée le : 27 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 059-215904764-20260326-D2026_13-DE

SLO

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Christophe BELOT, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Anne DE RENTY, M. Florencio SARAIVA, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOIGNE, Mme Karine CASTRO,

Étaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, M. Pierre BOUREL, Mme Sandrine BILLOIR, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Étaient absents non excusés : Mme Claire-Marie DUREUX

Procurations : Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

**26.13 – Election des conseillers municipaux au conseil d'administration
du CCAS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Proville.

Monsieur le Maire explique que les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 26 mars 2026 fixant à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

PROCÈDE à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Proville :

Les candidatures suivantes ont été reçues :

Liste 1 de Mme MANIA

Mme MANIA Mathilde

Mme FRERE Annie

Mme WIART Linda

M. DOLLE Aymeric
Mme BILLOIR Sandrine
Mme CASTRO Karine

Il est procédé à l'élection :

Présents : 17

Votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Résultat du scrutin : la liste de Mme MANIA a obtenu 20 voix

Les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS sont donc :

- *Mme MANIA Mathilde*
- *Mme FRERE Annie*
- *Mme WIART Linda*
- *M. DOLLE Aymeric*
- *Mme BILLOIR Sandrine*
- *Mme CASTRO Karine*

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.13, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.